

## **18 - ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERNE POUR L'UTILISATION DU STUDIO :**

Pour tous les utilisateurs : Règles à respecter :

### **Les INTERDITS :**

- Fumer dans les locaux du Club
- Inviter des personnes non adhérentes sans avoir l'autorisation du Président ou du Vice-président.
- Sortir du matériel du Club (sans faire la demande au préalable au Président du Club ou au vice-président).
- Les photos de mineur(es) devront être réalisées en présence de l'un des deux parents avec leur autorisation écrite. Les photos de nu ou assimilées de mineurs(es) sont interdites au Club.
- Laisser dans la salle de prise de vue, le local informatique, le bar, des déchets de quelques natures que ce soient (propreté des cafetières, des poubelles, de la vaisselle etc)
- Entreposer / stocker du matériel personnel
- Boire de l'alcool, utiliser des produits prohibés
- Faire des photos à but lucratif en se servant du matériel du Club,
- Adhérer, au « Club Photo » à la seule fin de pouvoir accéder à l'usage des matériels sans participer à la vie de l'association, ne sera pas toléré.
- Laisser du matériel sous tension
- Utiliser le projecteur principal
- Utiliser l'ordinateur principal du Club
- Aller sur des sites internet « sensibles »

### **Prérequis pour obtenir la certification « studio »**

- S'inscrire, au préalable, auprès du Président
- Etre capable de changer tous les fonds,
- d'installer et d'utiliser tous les éclairages (flashes, lumières continues, projecteurs vidéo),
- de savoir se comporter avec un modèle.

### **Les obligations :**

- Etablir un contrat avec les modèles (voir en annexe les exemplaires de contrats)
- Dans le cas des Stages ou formations organisés par le Club :

**UN DOUBLE DU CONTRAT DEVRA ETRE ARCHIVE PAR LE  
RESPONSABLE DU STAGE ou DE LA FORMATION**

- Ne pas oublier de s'inscrire sur le planning en ligne du site et de préciser « STUDIO »
- Noter son passage sur le cahier
- La clef du local est à prendre à la mairie de Périgny (horaire 9h-12h et 14h-17 h jours ouvrables) et la ramener après utilisation.
- Avertir OBLIGATOIREMENT le Responsable : des problèmes et les noter sur le registre.
- Régler le forfait d'utilisation à la trésorière : cinq Euros par demi-journée (somme utilisée pour l'entretien des matériels.)

Le Président : Michel Boucheret

L'utilisateur : (lu et approuvé)

Signatures :



N°	NOM	PRENOM	DATES	VISA (signature)	Commentaires (éventuels)

**NB** : Tout visa porté dans la colonne correspondante signifie que l'Adhérent s'engage à respecter la totalité des règles écrites dans la version N de l'« Annexe 3 » du « Règlement Intérieur » ref **(PCP - 051207 - Rc)** du Club photo de Périgny, sous peine des sanctions prévues en cas de faute.